

/VS

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 95-08 du 24 Janvier 1995

abrogeant les dispositions du Décret N°91-191 du 22 Août 1991 portant nomination de Monsieur Nouréini TIDJANI-SERPOS, en qualité de Ministre-Conseiller, Délégué Permanent Adjoint de la République du Bénin près l'UNESCO.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

CHEF DE L'ETAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N°90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N°91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N°94-134 du 06 Mai 1994 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N°92-50 du 03 Mars 1992 portant organisation, attribution et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
- VU le Décret N°91-191 du 22 Août 1991 portant nomination de Monsieur Nouréini TIDJANI-SERPOS en qualité de Ministre-Conseiller, Délégué Permanent Adjoint de la République du Bénin près l'UNESCO ;
- SUR proposition conjointe du ~~Ministre~~ des Affaires Etrangères et de la Coopération et du ~~Ministre~~ de l'Education Nationale ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 11 Janvier 1995 ;

DECRETE :

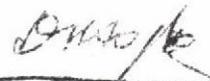
Article 1er.- Sont et demeurent abrogées les dispositions du Décret N°91-191 du 22 Août 1991 portant nomination de Monsieur Nouréini TIDJANI-SERPOS en qualité de Ministre-Conseiller, Délégué Permanent Adjoint de la République du Bénin près l'UNESCO.

.../...

Article 2.- Le présent Décret qui prend effet à compter de la date de sa signature sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 24 Janvier 1995

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Nicéphore SOGLO

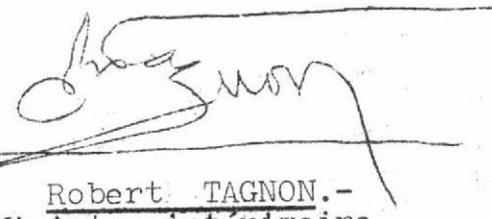
Le Ministre d'Etat à la Présidence de la
République, Chargé de la Coordination de
l'Action Gouvernementale et de la Défense
Nationale,


Désiré VIEYRA

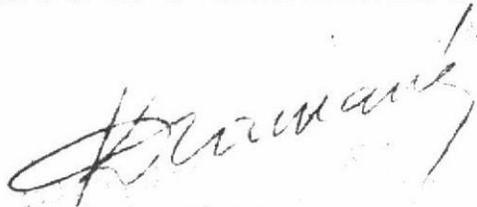
Le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopé-
ration,


Robert M. DOSSOU

Le Ministre des Finances,


Robert TAGNON.-
Ministre intérimaire

Le Ministre de l'Education Nationale,


Karim DRAMANE

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 HAAC 2 CES 2 MAEC-MEN-MF 12 SGG 4
AMBASSADES-BENIN + UNESCO 20 AUTRES MINISTERES 16 DGBM-DCF-DI 5 DPE/
DCC-INSAE 3 DGCPT 2 UNB-ENA-FASJEP 3 IGF 2 COS 6 NB-DCCT 2 INTERESSE 1
JORB 1.-